



communeouverte.com par Site city

Société : Site City
Status : Sarl au capital de 5 000€
Siren : 494 817 075 RCS de Dijon
Téléphone : 06 83 13 82 69
Fax : 03 80 49 97 29
Adresse : BP 29 - 21310 Mirebeau/Bèze
Email : projet@communeouverte.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par la société Site City.

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à Site City implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de vente et de service. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site (<http://www.communeouverte.com/cgv.pdf>)

ARTICLE 2 – RESPONSABILITE DU CONCEPTEUR

Le Concepteur garantit seulement qu'il atteindra les objectifs fixés par le Client dans le cahier des charges.

2.1 Conception du site Internet

Le Concepteur réalisera la conception du service Internet selon les conditions définies dans le cahier des charges.

Le Client devra communiquer au Concepteur toutes les informations nécessaires à la conception du site Internet qui lui seront demandées par le Concepteur.

Le Concepteur devra procéder à la mise en ligne du site Internet.

L'achèvement de la conception du site Internet devra être constatée par écrit par le Client, qui ne pourra refuser de constater l'achèvement que dans le cas où le cahier des charges n'aurait pas été respecté.

2.2 Bugs et défauts de fonctionnement

Le Concepteur s'engage à corriger pendant une **durée d'un an à partir de la signature du constat**

d'achèvement, les éventuels bugs et défauts de fonctionnement qui pourraient survenir dans le cadre de l'utilisation normale du site Internet, et de l'interface de mise à jour.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Concepteur devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Les informations diffusées sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le Client s'engage à fournir au Concepteur des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 4 – PROPRIETE

L'ensemble des informations apportées par le Client de quelque nature que ce soit et sous quelque format que ce soit (et notamment les pages HTML, fichiers images, sons, vidéo, etc...) sont et resteront à tout moment la propriété du Client.

Pour ce qui est des créations réalisées par le Concepteur pour le Client, ce dernier en acquiert la propriété au fur et à mesure du paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux.

Le Client sera donc libre de modifier ou de reproduire l'ensemble des pages du site Internet, les fichiers, programmes ou composants du site Internet ainsi que ses réactualisations, et ce pour une durée illimitée.

Le(s) hébergement(s) ainsi que le(s) nom(s) de domaine seront souscrit directement au nom du Client. Le Client en sera donc le seul propriétaire.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties du présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

6.1 Tarifs

Les tarifs en vigueur des prestations sont disponibles auprès de Site City, sur simple demande. Ils sont exprimés hors taxes et sont révisables à chaque date anniversaire du contrat en cours.

En cas de hausse des tarifs, la modification correspondante sera notifiée au Client au moins un mois avant sa date d'application. A défaut de contestation par le Client de ces nouveaux tarifs dans le

respect du délai indiqué ci-dessus, ceux-ci seront réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par le Client.

6.2 Paiement

Le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- 30% à la commande
- 70% à la livraison, en même temps que le constat d'achèvement des travaux au sens de l'article 2.1 du présent contrat.

Le paiement des prestations périodiques (hébergement, gestion du nom de domaine...) se fait à la commande et à chaque date anniversaire pour la période suivante.

6.3 Retard de paiement

En application des lois en vigueur, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans les cas où les sommes dues sont payées après cette date. Une majoration de 10% du montant des sommes restant dues est alors appliquée sans aucune autre forme de préavis.

En cas de retard ou d'incident de paiement, Site City se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

ARTICLE 7 – REFERENCES AU CLIENT

Le Client autorise Site City à mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans nos documents commerciaux, à titre de références aux fins de notre propre promotion commerciale.

Le Client s'engage à faire figurer sur tous les exemplaires du Produit et/ou sur la page d'écran d'appel du site Internet, la mention : "Réalisation Site City". Site City ou ses intermédiaires commerciaux sont autorisés à utiliser le Produit à des fins de démonstration.

ARTICLE 8 – RESILIATION

En cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations des présentes, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le manquement et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Lorsque la résiliation est due à un manquement du Concepteur, celui-ci devra remettre au Client tous les documents en sa possession concernant les travaux effectués dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 9 – LITIGES

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence des tribunaux.